

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 10 fr. ; Un an, 16 fr. HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré. PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent. RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Départs de		
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 » 00 ^m soir.	2 » 42 ^m soir.	3 » 52 ^m soir.	4 » 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 » 45 ^m »	7 » 40 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	3 » 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 13 Décembre.

SÉNAT

Séance du 10 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Léon Say.

M. Allain-Targé, ministre des finances, dépose le projet de loi, voté par la Chambre, relatif aux crédits nécessités par la création des nouveaux ministres.

Le Sénat adopte par 158 voix contre 0, la proposition de loi, votée par la Chambre, concernant les victimes du coup d'Etat de 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour les expéditions de Tunisie et du Sud-Oranais.

M. le duc de Broglie croit que le traité du Bardo pourrait être révisé ; c'est ce qu'a fait l'Angleterre avec les Boers. Mais enfin le traité existe, en attendant une révision il doit être respecté. Nous ne pourrions nous retirer en ce moment de la Tunisie sans que le désordre et le pillage y augmentent. Je me permettrais donc seulement, dit l'orateur, de demander à M. le président du Conseil quelques explications sur la manière dont il compte organiser l'occupation tunisienne. Je lui demande aussi de ne pas nous saisir de questions quand elles seront déjà engagées et peut-être résolues, car depuis le commencement de cette affaire nous nous trouvons en face d'arrière-pensées qu'on dissimule, ou de faits accomplis qu'il nous faut ratifier. (Très bien à droite.)

L'orateur critique longuement la marche qui a été suivie par l'ancien ministre et, abordant le présent, signale toutes les difficultés qui vont découler du protectorat.

Il dit que le Sénat est impatient de connaître le projet de réorganisation financière et militaire de la Tunisie, et aussi de savoir sous quelle forme ce projet sera apporté.

M. Gambetta, président du conseil, tient d'abord, pour la première fois qu'il parle devant le Sénat, à affirmer la nécessité de l'existence de la haute Chambre.

Il dit qu'il pense être en mesure dans les premiers jours de février, de saisir les deux Chambres, par la voie d'une demande de crédit, de la question de la réorganisation de la Tunisie. On pourra faire pour la dette tunisienne, d'accord avec les puissances intéressées, ce qu'on a fait pour les finances égyptiennes. L'orateur dit qu'il peut rassurer le Sénat sur les intentions des gouvernements extérieurs. Avec l'Italie on pourrait arriver à une transaction.

Parlant des pertes qu'on a subies pendant l'expédition, il dit que ces pertes n'ont pas dépassé 1,100 hommes.

Après une courte réplique de M. de Broglie et une brève réponse de M. Gambetta, le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles.

M. Bocher critique la façon dont l'affaire de Tunisie a été conduite, et il en fait l'historique ; il blâme la façon dont les dépenses ont été faites et rappelle les règles exigées par notre système financier.

M. Allain-Targé, ministre des finances, dit qu'il rassurera le Sénat en déclarant que le budget de 1881 aura complètement payé les dettes de l'expédition de Tunisie, tout en restant encore en présence d'un excédant de 20 à 25 millions. Il défend la marche qui a été suivie par son prédécesseur et proteste que celle qui sera suivie sera régulière.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

M. Buffet propose un amendement ainsi conçu : « Le chapitre 29 du budget de la guerre pour l'exercice 1882 comprendra, sous le titre : Opérations militaires en Tunisie, toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'expédition. Les dépenses ordinaires seront reportées des chapitres du budget du ministère de la guerre, où elles sont inscrites au chapitre 29. Les crédits de ces chapitres seront aussi réduits d'une somme égale qui aura été reportée au chapitre. » L'orateur dit que son amendement a l'avantage d'assurer au Parlement un contrôle sérieux, opportun, efficace sur les opérations militaires, contrôle qui n'existe pas aujourd'hui. Le vote des crédits s'impose en effet et on ne peut le discuter. L'orateur rappelle les règles absolues de toute comptabilité régulière et s'attache à démontrer que le cabinet précédent les a violées. On a dépensé 29 millions sans crédits.

L'orateur insiste sur ce fait qu'il est mauvais qu'un gouvernement puisse changer le caractère d'une expédition autorisée, qu'il puisse augmenter les dépenses prévues et faire ainsi payer les frais d'une politique mauvaise et non approuvée par le Parlement.

M. Buffet termine en disant que la discussion actuelle prouve combien est étroit le lien qui unit le pouvoir politique au pouvoir financier. Il ajoute qu'un Parlement sans pouvoir financier entraîne l'annulation du pouvoir politique. C'est là pour une Chambre une situation avilie. La suppression vaudrait mieux.

Le ministre des finances dit que le système de l'amendement proposé tend à faire entrer le budget ordinaire dans le budget extraordinaire, et a pour conséquence de grossir démesurément les chiffres et de fournir une pâture à la polémique. Ce n'est pas le droit de contrôle que l'on réclame : c'est un plan de campagne que l'on veut discuter au jour le jour. (Très bien ! à gauche.) C'est un empiétement sur les droits du pouvoir exécutif.

L'amendement Buffet est repoussé par 170 voix contre 95.

La prochaine séance est fixée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. l'abbé Dagnone, député de Dinan (Côtes-du-Nord).

M. Vaillan rapporteur, donne lecture de faits constatant la pression cléricale ; le rapporteur conclut à l'invalidation.

M. Provost de Launay combat les conclusions du rapport.

La Chambre invalide, par 316 voix contre 97, M. l'abbé Dagnone.

Le divorce.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Naquet, relative au rétablissement du divorce.

279 voix ont voté pour, 95 contre.

La prochaine séance aura lieu lundi.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous complétons nos premiers renseignements sur la visite de M. le Préfet du Lot au Lycée de Cahors :

Après s'être entretenu assez longuement avec MM. les Professeurs, paraissant attacher le plus grand intérêt aux renseignements que chacun d'eux lui donnait sur ses élèves et sur le programme de sa classe, M. le Préfet a visité l'établissement universitaire : Le cabinet de physique, la bibliothèque de la ville, installée dans les bâtiments du Lycée, le réfectoire, les cours, les études, les dortoirs, la lingerie et l'infirmerie, ont été successivement l'objet d'une visite minutieuse.

M. le Préfet a pu voir quels étaient les besoins les plus urgents de notre établissement universitaire, et constater par lui-même combien certains services, faute d'espace, y étaient gênés. Aussi a-t-il promis à M. l'Inspecteur et à M. le Proviseur, de signaler cet état de choses à M. le Ministre, afin que l'on puisse y porter remède le plus tôt possible.

Nous avons la confiance que la visite dont le premier magistrat de notre département a honoré le Lycée, hâtera le moment où l'on pourra mettre enfin à exécution les améliorations depuis longtemps projetées pour cet établissement, et que nécessite le nombre toujours croissant de ses élèves.

M. le Préfet trouvera pour l'aider dans cette tâche, une municipalité toujours disposée à prendre l'initiative des projets d'utilité publique ou à les seconder de toutes ses forces.

L'INDEMNITÉ AUX VICTIMES DU 2 DÉCEMBRE.

Le Sénat a voté dans les termes où la Cham-

tement impressionné ; un frisson involontaire avait parcouru tous ses membres.

Était-ce la crainte d'avoir éveillé la malade qui goûtait un paisible sommeil dans la salle voisine ? Était-ce ce vague pressentiment qui précède toujours un grand malheur et vient avertir celui qu'il va frapper ?

Etrange, mais profonde affinité de l'homme avec le reste de la nature ! Liens mystérieux du monde moral et du monde physique !

Jost ne dut point se rendre à lui-même un compte exact de l'influence qu'il subissait à ce moment ; sa frayeur était inconsciente des causes qui l'avaient produite ; tout à sa femme malade, il retint son haleine et prêta l'oreille ; il crut entendre la voix de la malade ; il replaça le manteau sur le banc, et, sans se soucier autrement du vieux mousquet gisant à terre, il prit la petite lampe qu'il venait d'allumer et se dirigea vers la salle voisine.

Là, dans le grand et pauvre lit de la famille était couchée, pâle et amaigrie, sa malheureuse épouse ; ce lit avait certes vu de nombreuses générations ; et il devait constituer l'héritage à peu près unique de la petite Ammi qui dormait dans un petit berceau, à l'extrémité la plus éloignée de la salle.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(18) du 13 décembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Un de ses voisins les plus proches vint à passer ; c'était Rickes, le Hollandais, ainsi nommé parce qu'il avait été plusieurs fois en Hollande, où il avait conduit des radeaux de bois, sur la Moselle et le Rhin.

Jost fut heureux de causer avec lui et de recevoir de lui des consolations.

Après qu'on se fut salué et serré la main, Rickes lui demanda des nouvelles de sa femme, de la petite Ammi, en manifestant toute la part qu'il prenait à sa tristesse.

— Hélas ! répondit le pêcheur, elle ne va guère mieux ; les potions si coûteuses du médecin ne produisent aucun effet, et je suis résolu à aller à Croew, chez Jappi l'herboriste.

— C'est ce que vous auriez dû faire depuis longtemps, et votre femme serait actuellement fraîche et saine comme les poissons de la Moselle.

Puis il raconta, à l'appui de son conseil, une foule de cures merveilleuses que Jappi avait opérées en un tour de main : et il sut présen-

ses récits d'une manière si spacieuse que Jost laissa son ouvrage et prêta toute son attention.

Il reprit un nouveau courage, et il lui semblait déjà revoir sa femme en pleine santé.

Quel est celui qui, assis au chevet d'un être cher, n'a prêté l'oreille aux conseils des vieilles bonnes femmes, alors même, alors surtout que tout espoir de guérison avait disparu !

Jost se fût rendu à une éloquence moins persuasive que ne l'était celle de Rickes ; il se leva, rayonnant de joie, et s'écria :

— Vous avez raison, Rickes, et j'ai été un grand fou d'avoir confiance aux pilules et aux potions du docteur de Trarbach, et ce soir même je me rends à Croew et je vais chercher des secours et des conseils pour ma pauvre Ammi, auprès de Jappi l'herboriste.

— Oui, faites-le, et vous verrez des merveilles. D'ici quelques jours, votre femme sera de nouveau sur pied. Votre enfant s'en trouvera bien et votre intérieur aussi, car quel que petit que soit votre ménage, il ne peut se passer des soins de la ménagère. Là-dessus, bonsoir, voisin Jost, et que Dieu soit avec vous !

Avec ces mots, le voisin Rickes prit congé de Jost, qui ne put retenir un soupir aux derniers mots qu'il venait d'entendre.

C'est avec la ferme intention de suivre les conseils de son voisin que Jost rentra dans son habitation auprès de sa femme.

La soirée était déjà assez avancée et la pièce dans laquelle Jost pénétra était tout obscure.

Il écouta avec précaution si aucun bruit ne se faisait entendre dans la salle voisine où couchait

la malade et son enfant ; il prit le briquet, fit du feu, et bientôt une petite lampe éclaira cette demeure naguère heureuse, maintenant triste et morne.

Dans un coin étaient entassées un monceau de pierres, formant un foyer sans élégance, portant quelques trous pour y placer les vases où se faisait la modeste cuisine.

Une vieille table de bois, quelques bancs, quelques chaises noircies par l'usage constituaient tout l'ameublement de cette modeste salle, qui semblait servir à la fois de cuisine et de salle à manger.

Les murs de pierres nues et noircies par la suie portaient quelques figures de saints, aux couleurs éclatantes ; près du banc, suspendus à un clou, étaient le chapeau et le manteau du pêcheur, un vieux manteau qui avait protégé contre les rigueurs du froid plusieurs générations de la famille Jost ; à côté enfin, un vieux mousquet et un sabre tout couvert de rouille, que le fondateur de la maison avait sans doute découverts dans les ruines de Montroyal et qui étaient restés comme souvenirs dans la famille.

Jost prit dans un coin un solide bâton noueux, puis il étendit la main vers le vieux et respectable manteau.

Mais en voulant le saisir il frôla le vieux mousquet qui pendait à côté, et celui-ci, se détachant du clou, tomba sur le banc, puis à terre, en produisant un grand bruit qui retentit d'une manière étrange dans cette salle silencieuse.

Le pauvre homme s'arrêta effrayé ; cette circonstance, en apparence insignifiante, l'avait for-

bre l'avait adoptée, la proposition tendant à accorder une prolongation de délai aux victimes du 2 Décembre pour justifier de leurs titres à une indemnité.

Cette proposition étant devenue une loi, le gouvernement va la promulguer d'urgence au *Journal officiel*.

Aux termes de cette loi, le délai pour la production des titres est prorogé jusqu'au 31 janvier 1882. Les commissions départementales chargées d'examiner ces titres sont maintenues avec l'obligation d'avoir terminé leurs travaux le 15 février prochain au plus tard. La commission générale appelée à statuer en dernier ressort se réunira immédiatement après.

Enfin la loi autorise le ministre de l'intérieur à prélever, sur les 6 millions votés par les Chambres une somme de 800.000 fr. pour la distribuer à titre d'à-compte sur les arrérages courus ou de secours aux victimes du 2 Décembre qui ne pourraient sans préjudice supporter le retard apporté à la liquidation de leur pension par la prorogation actuelle.

Le Recensement

On lit dans la *France* :

Une nouvelle suggestion nous est faite, aussi simple que de réalisation facile, et présentant une somme de garanties suffisante pour être acceptée de tout le monde.

Que les feuilles de recensement soient déposées chez les concierges sous enveloppe ouverte; les locataires, après les avoir remplies, les remettront sous la même enveloppe et rendront celles-ci fermées.

De cette manière, la feuille n'a plus à passer sous aucun œil indiscret : elle va droit au bureau du recensement.

L'administration aura-t-elle la condescendance d'adopter cette combinaison si simple? persistera-t-elle dans l'affirmation de son infailibilité, en maintenant ses mesures premières?

Dans ce dernier cas, nous la prévenons que son recensement sera à recommencer.

M. le ministre de l'intérieur vient de décider que les bulletins de recensement seraient placés sous enveloppes cachetées.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Le *Journal Officiel* du 8 décembre vient de fixer au 1^{er} janvier 1882 la date de mise à exécution de la nouvelle loi organique des Caisse d'épargne du 9 avril 1881.

A partir du 1^{er} janvier prochain, dans toutes les caisses d'épargne, ordinaires ou postales, le maximum du livret sera de 2,000 francs (au lieu de 1,000 fr.) : — et les mineurs et les femmes mariées seront admis à se faire ouvrir un livret personnel, et à effectuer des versements, sans autorisation de leur représentant légal ou mari : les mineurs âgés de plus de 16 ans et les femmes mariées pourront de même retirer librement leurs dépôts sauf l'opposition du représentant légal ou mari.

Les intérêts seront calculés désormais par quinzaine. Telles sont les principales améliorations générales de la loi nouvelle, commune aux deux ordres de caisses d'épargne. Les caisses anciennes continueront de recevoir de la caisse des dépôts et consignations 4 0/0, et sur cette somme elles pourront retenir de 25 à 50 centimes pour leurs frais administratifs, et servir encore, à leurs clients 3 fr. 75 ou 3 fr. 50 0/0. Sauf la caisse d'épargne de Paris, qui retient 75 centimes, et sert à ses clients 3 fr. 25 0/0.

Les caisses anciennes pourront utiliser comme *auxiliaires* les 6000 percepteurs des contributions directes de leur département (non plus les receveurs de poste), mis à leur disposition par le décret du 23 août 1875.

La caisse d'épargne postale au 1^{er} janvier 1882, ouvrira comme ses agences tous les bureaux de poste au nombre de près de six mille, du territoire continental de la France. Il sera statué plus tard pour la Corse et l'Algérie. Elle servira à ses clients un intérêt de 3 0/0; mais elle leur délivrera un livret jouissant d'un avantage spécial, un *livret national* permettant au déposant, possesseur de ce livret, de continuer ses versements et d'obtenir, ces retraits dans tous les bureaux de poste français organisés en Agences de la Caisse d'épargne postale.

Les arrérages des pensions militaires
Plusieurs de nos abonnés nous demandent

des renseignements au sujet du paiement des suppléments de pensions accordés par la loi du 8 août 1881.

Quelques-uns se plaignent de n'avoir pas encore touché les arrérages auxquels ils ont droit.

Voici, à cet égard, des indications que nous avons lieu de croire sûres.

Le travail de révision des dossiers de pension a été commencé dès le 20 août dernier pour les veuves d'officiers, qui ont dû recevoir leurs arrérages le 1^{er} septembre. Les officiers ont dû pouvoir toucher leur supplément à partir du 1^{er} octobre.

Pour les veuves des sous-officiers et soldats le travail a été terminé vers la fin d'octobre, et les arrérages étaient payables le 1^{er} décembre.

Enfin les pensions nouvelles des sous-officiers et soldats seront liquidées complètement du 20 au 25 décembre, c'est-à-dire qu'à cette époque le ministre des finances sera en mesure d'ordonner le paiement.

Il est vraisemblable que le travail d'ordonnement sera achevé à la fin de janvier. C'est donc vers ce moment que les intéressés pourront se présenter utilement aux caisses du Trésor pour y toucher ce qui leur revient.

M. Causse, professeur de mathématiques au Lycée de Cahors, est appelé en la même qualité au Lycée d'Angers.

M. Lanaspèze, licencié ès-sciences mathématiques et physiques, est nommé chargé de cours de mathématiques au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Causse.

Tout en félicitant, M. Causse de l'avancement mérité qu'il reçoit, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer des regrets sincères sur le départ de cet excellent professeur.

Depuis cinq ans, M. Causse était chargé du cours de mathématiques élémentaires au lycée de Cahors; les élèves savent mieux que personne, avec quel double talent d'élocution et de clarté le jeune et brillant professeur enseignait les sciences mathématiques dont il savait rendre l'étude agréable et attrayante.

En quittant notre ville, M. Causse a le rare bonheur d'emporter les regrets de ses élèves, l'affection de ses collègues et l'estime de tous ses nombreux amis.

Nous avons l'avantage de connaître depuis longtemps le successeur de M. Causse, et nous pouvons dire qu'il saura se montrer à la hauteur de la tâche nouvelle et difficile qui lui est confiée.

L. V.

Le Ministre de la guerre vient d'accorder une bourse entière avec trousseau à l'École spéciale militaire, à notre compatriote M. Labrousse Alain-Jacques. L'oncle du candidat est mort colonel au Mexique, un autre de ses oncles est capitaine en retraite.

— M. Beyrand, ancien conservateur des hypothèques à Gourdon, actuellement conservateur à Villefranche-du-Rhône, est nommé au même grade à Poitiers.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à dix heures et demie du matin, à la maison de M. Dufour, avocat à Cahors, située rue Fénélon n° 12, occupée par plusieurs locataires. Le feu a pris naissance au galeas près d'une cheminée dont l'issue était presque fermée par une toile canal; un vice de construction ou une fissure de ladite cheminée avait communiqué le feu au menu bois qui se trouvait placé près d'elle.

Quelques seaux d'eau ont suffi pour arrêter ce commencement d'incendie qui serait devenu très grave sans de prompts secours.

Les dégâts sont évalués au chiffre de 2 à 300 fr. et sont couverts par une assurance.

TOULOUSE. — La rentrée des Facultés aura lieu le 15 décembre prochain, dans une salle des Jacobins avec tout le cérémonial que comporte cette solennité.

Les musiques militaires prêteront leur concours.

Contrairement aux anciennes coutumes, les dames seront admises.

— La rentrée de l'institut catholique a eu lieu hier sous la présidence de Mgr l'évêque de Pamiers.

MONTAUBAN. — La cour de Cassation a cassé l'arrêt de la cour d'assises de Tarn-et-Garonne condamnant M. Prax-Paris à 16 fr. d'amende, pour délit de presse à l'égard de M. Bouniols, adjoint au maire de Molières.

ALBI. — M. Loyson a donné dimanche, dans la salle du bal des Fleurs, à Albi, une conférence sur la *Question religieuse en France*.

L'orateur a parlé devant un auditoire nombreux, attiré moins par sympathie que par curiosité.

LE CRIME D'ASTAFFORT.

Le crime d'Astaffort dont nous avons entre-tenu nos lecteurs vient de se dérouler devant la cour d'assises de Lot-et-Garonne. Après de longs débats, Barada a été reconnu coupable des crimes d'assassinat et de vol. Des circonstances atténuantes lui sont accordées.

Avant que la Cour délibère, M. le Président demande à Barada et à son défenseur s'ils n'ont rien à dire sur l'application de la peine.

Barada se lève. « Je suis innocent. Voilà ce que j'ai dire » et il retombe sur son banc en prenant sa tête entre ses mains.

Après quelques minutes de délibération, la Cour prononce son arrêt condamnant Barada à la peine des *travaux forcés à perpétuité*.

CONCOURS D'ÉCRITURE.

Ouvert entre tous les élèves (garçons et filles), des écoles de France et d'Algérie.

Il est ou ne peut plus désirable que les enfants qui fréquentent les écoles acquièrent une bonne pratique de l'écriture.

Pour atteindre ce résultat, il importe non seulement de leur donner des leçons, mais encore de leur faire prendre dès l'origine des habitudes de soin et de propreté qui leur manquent généralement.

Combien voyons-nous d'élèves qui remplissent convenablement les trois ou quatre premières pages de leurs cahiers et qui en criblent ensuite les feuilles de pâtés et de taches : ils cessent alors de s'appliquer à écrire sur un cahier sale et mal tenu.

Il résulte de ceci que non seulement les enfants ne font pas tous les progrès désirables, mais encore qu'ils gaspillent inutilement une quantité considérable de papier.

Pénétrés de cette pensée, nous avons cru utile de stimuler le zèle des écoliers par l'ouverture d'un concours dont on trouvera ci-après le règlement.

Le désir de gagner un prix provoquera une émulation qui facilitera la tâche des maîtres; aussi croyons-nous que l'idée de notre Concours sera adoptée par eux avec empressement.

Nous appelons toute l'attention de Mesdames les Institutrices et de MM. les Instituteurs sur les conditions indiquées ci-après, conditions auxquelles l'impartialité due à tous les concurrents nous oblige à nous attacher d'une manière absolue.

RÈGLEMENT : Article 1^{er}. — Un concours d'écriture est ouvert entre les élèves de toutes les écoles de France et d'Algérie.

Il sera clos irrévocablement le 1^{er} octobre 1882. Les travaux envoyés par les concurrents devront parvenir franco avant cette date à l'adresse suivante: M. FERTE, ancien chef d'institution, licencié ès-lettres, officier de l'Instruction publique, président du jury des récompenses du concours d'écriture, 6, rue Pierre-Sarrasin, à Paris.

Article 2. — Il importe, pour que le classement des compositions puisse être fait d'une manière équitable, que tous les cahiers envoyés par les concurrents soient exécutés d'après une méthode uniforme.

Les organisateurs du concours ont choisi la nouvelle méthode d'écriture composée par M. Gustave Manoury. Cette méthode réalise tous les perfectionnements que comporte cette catégorie d'ouvrages. Elle est inscrite sur la liste des ouvrages dont l'usage est autorisé dans les écoles de la ville de Paris.

Chaque école qui prendra part au concours devra envoyer une série complète des dix cahiers qui composent la méthode. Les cahiers devront être complètement remplis.

(A suivre).

SOCIÉTÉS FLIBUSTIÈRES. — Il y a décidément une épidémie en ce moment sur les escrocs qui s'affablent du titre de banquier pour exploiter de nombreux malheureux trop crédules qui leur confient leurs petites épargnes.

Au numéro 26 de la rue Laffitte, à Paris, s'établissait, il y a quelque temps, dans un local du rez-de-chaussée, un sieur de Châtre, banquier. Vestibule, salon d'entrée richement meublé avec les inscriptions d'usage : cabinet du directeur, caisse, chambre du conseil, etc., rien n'y manquait. Il poussa même le souci de sa bonne administration jusqu'à fonder un journal financier : le *Bon sens*.

Il s'adressa ensuite à quelques bureaux de placement pour trouver des employés, secrétaire, comptable, caissier, qui versèrent un cautionnement variant de 500 à 2,000 fr.

Lundi, à leur arrivée à la maison de banque,

les employés furent surpris de ne pas trouver le directeur. Ils attendirent une demi-journée, puis après s'être concertés, allèrent porter plainte au commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

— Il y a deux jours, on a arrêté à Bois-Colombes, un sieur Maringue, directeur d'une société financière.

Cet individu qui avait été conduit au Dépôt, a été trouvé, samedi, pendu dans sa cellule.

LE PHYLLOXÉRA.

Après être restés trop longtemps dans la torpeur et dans l'inaction, en présence des ravages du phylloxéra, les propriétaires des vignobles paraissent être entrés définitivement dans l'ère de la lutte et de la résistance.

Les syndicats de défense, confiants aujourd'hui dans l'avenir, s'organisent en grand nombre; 168 se sont adressés à l'Etat cette année; ils embrassent une superficie de 14,271 hectares, alors qu'en 1880 cette superficie n'était que de 6,000 hectares et seulement de 389 en 1879. Le nombre des personnes syndiquées a progressé dans les mêmes proportions. Il était de 153 en 1879; il s'élève à 1.508 en 1880, et il atteindra tout près de 4.500 cette année.

Il y a là un mouvement de bon augure, un exemple d'initiative individuelle que nous devons signaler et encourager.

LE MOIS DE DÉCEMBRE

Voici que commence le « mois de Noël » (comme disent les Allemands), le « Saint mois », comme on appelle encore décembre en Angleterre, à cause de l'anniversaire de la naissance du Christ. — Il compte beaucoup de jours intéressants : la Saint-Nicolas, d'abord, très fêtée dans le Nord et le Nord-Est de la France; le patron des bateliers est aussi celui des garçons — depuis l'enfant au maillot jusques et y compris le vieillard célibataire.

Notons aussi la Sainte-Lucie, le 13; ce jour, dans les vieux calendriers, était considéré comme le plus court de l'année, mais nous prétendons, aujourd'hui, que c'est celui de la Saint-Thomas, le 21.

Saint-Thomas gris, Saint-Thomas gris,
Le plus court jour, la plus longue nuit.

A Noël, si le soleil brille à travers les pompiers, Bretons, attendez-vous à une abondante récolte qui fera d'excellent cidre.

Il ne faut pas un trop doux Noël (sauf à la maison), car il emplirait les cimetières.

Ne mangez pas de choux le jour de la Saint-Etienne, parce que le saint poursuivi se cacha dans un carré de ce légume. Saint Etienne protège les chevaux... et les charretiers.

Le jour des Saints-Innocents, n'entreprenez aucune chose nouvelle. Vous ne réussirez pas.

Les Romains considéraient comme jours néfastes le 7, le 14, le 29 et le 30 de décembre.

Le dindon est le plat de Noël, comme l'oie compose celui de la Saint-Michel et de la Saint-Martin. Or donc, engraissez ce gallinacé et, pour le parfumer, faites venir du Périgord ou du Lot, le produit végétal que vous savez. Puis invitez-nous à dîner le 25, et si une bourriche d'huîtres n'était pas au-dessus de vos moyens, ne vous gênez pas.

Dernières Nouvelles

La catastrophe du théâtre de Vienne
1,000 CADAVRES !

Les dernières dépêches de Vienne apportent des nouvelles effroyables, et il faut remonter jusqu'à l'incendie de la cathédrale de Santiago-du-Chili, incendie dans lequel périrent des milliers de victimes, pour trouver une catastrophe comparable à celle du *Ring-Théâtre*. Un télégramme privé reçu par le *National*, dit que le chiffre des victimes dépasse cinq cents ! Et la *Liberté* en a reçu un autre, d'après lequel ce chiffre s'élèverait à près de mille !...

Vienne, 10 décembre.

On constate que des faits on ne peut plus blâmables se sont produits lors de l'incendie. Cinq bouches d'eau, placées au-dessus de la scène, n'ont pas été ouvertes, le rideau de fer n'a pas été baissé; les petites lampes à huile des couloirs n'étaient pas allumées; les issues par lesquelles on aurait pu se sauver n'étaient pas éclairées.

rées. La scène était déjà envahie par les flammes, lorsque le public des galeries eut connaissance de l'incendie.

Le machiniste en chef du Ring-Théâtre a déclaré que le feu avait pris d'abord aux décors, au moment où on allumait le gaz. L'incendie s'accrut si rapidement, qu'il fut impossible à cause des flammes de baisser le rideau de fer qui sépare la scène de la salle.

Les suites de l'incendie sont plus terribles qu'on ne croyait. Plus de 900 personnes parmi lesquelles des familles entières sont mortes dans les flammes. Parmi les victimes, se trouvent des machinistes, des musiciens de l'orchestre. Les pompiers ne cessent de débiter l'intérieur du théâtre. On dit qu'il y a encore aux galeries, des cadavres carbonisés, auxquels on ne pourra parvenir qu'après que les murs auront été éayés.

Un fourgon de la Croix Rouge est employé pour emporter les cadavres et les débris humains. A l'hôpital général et à l'hôpital de la garnison, où les cadavres sont exposés, la foule des parents est si grande que des soldats et la police doivent veiller à maintenir l'ordre. La consternation est générale à Vienne. Tous les journaux ouvrent des souscriptions.

Tous les théâtres préparent des représentations au profit des familles des victimes.

Le nombre des manquants, d'après les déclarations faites à l'autorité, atteindra 1.000 !! La reconnaissance des cadavres continue. Des poutres brûlent et fument encore sous la partie occidentale du théâtre. Hier soir, à 7 heures, l'éroulement d'un mur a forcé de suspendre le travail de déblaiement des décombres.

Le père Durac, supérieur des trappistes de Sept-Fonts (Allier) est mort d'un érysipèle. Il était général de l'ordre pour la France et l'étranger.

SÉNAT.

Séance du 12 décembre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les crédits supplémentaires et extraordinaires relatifs à la Tunisie et au Sud-Oranais.

M. Fresneau propose un amendement tendant à réduire de 25,000 francs les crédits inscrits à l'article premier.

Il n'est pas, dit-il, de ceux qui voudraient porter atteinte à la liberté du pouvoir exécutif. Son amendement n'enlève pas à l'armée un atome de ses ressources. Il ne s'agit donc que de la manière dont l'affaire tunisienne est conduite actuellement. On ne s'explique pas assez sur la façon dont sera exécuté le traité du Bardo.

L'orateur regrette que l'on ait, par l'expédition de Tunisie, compromis nos intérêts en Algérie, intérêts dont se préoccupaient avec tant de sollicitude les gouvernements précédents.

Il craint que l'on ne soulève le fanatisme musulman contre la France.

M. Gambetta président du conseil, dit qu'il est impossible de répondre à l'argumentation qui vient d'être produite à la tribune.

L'amendement de M. Fresneau, mis aux voix n'est pas adopté.

M. de Kerdrel. Au moment où le Sénat est appelé à se prononcer sur l'article premier, c'est-à-dire sur le principe de la loi, je crois nécessaire d'expliquer pourquoi un grand nombre de mes amis et moi nous voterons les crédits demandés; ce vote n'implique en aucune façon l'approbation ni de l'expédition tunisienne, ni de la manière dont elle a été conduite. Nous condamnons formellement des procédés financiers qui permettent au gouvernement de se soustraire au contrôle du Parlement; mais les dépenses sont faites il faut les payer. Plus on a rendu difficile et périlleuse la tâche de l'armée, plus elle a droit à notre sympathie. Mais nous espérons ne pas revoir ces procédés qui nous condamnent aujourd'hui à un tel vote. (Applaudissement à droite.)

M. Gambetta, président du conseil, dit que M. de Kerdrel a dépassé la mesure quand il a dit que c'était l'armée qui avait souffert de la politique. Il n'a jamais été allégué rien de sérieux contre la direction donnée aux opérations militaires.

M. Gambetta tient à marquer dans quelles limites le cabinet actuel et lui-même acceptent les responsabilités. En ce qui touche, dit-il, la conduite des opérations commencées et qu'il nous faut continuer, nous acceptons toute la responsabilité; quand il s'agit, au contraire, de la responsabilité d'intention, je déclare que nous n'acceptons pas la responsabilité de la détermination gouvernementale antérieure à notre arrivée aux affaires.

L'orateur s'occupe ensuite de la façon dont a été menée l'expédition et la justifie.

M. de Kerdrel dit qu'il n'a pas blâmé les généraux qui ont dirigé les opérations militaires, mais la direction supérieure de la guerre.

M. le maréchal Canrobert dit qu'il regrette de voir M. le président du Conseil déclarer qu'on n'a

jamais mieux conduit une expédition.

Après une réplique de M. Gambetta on passe au vote.

Les articles 1 à 6 sont adoptés. Il est procédé au vote sur l'ensemble du projet. Nombre de votants 247; majorité absolue 125. Pour, 249. Contre, 0. Le Sénat a adopté. Séance demain à trois heures.

DÉPÊCHE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris 13 décembre.

C'est aujourd'hui que commence, devant la cour d'assises de la Seine, le procès de l'Intransigeant, procès qui est appelé à un grand retentissement.

Les nouvelles de Tunisie continuent à être satisfaisantes. Le général Logerot a reçu tous ces jours derniers d'importantes soumissions. Il établit des postes destinés à maintenir l'ordre sur tous les points parcourus.

Bourse de Paris.

Cours du 13 décembre.

Rente 3 p. %	85.75
— 3 p. % amortissable	86.05
— 3 p. % amort. nouveau	85.75
— 4 1/2 p. %	113.75
— 5 p. %	115.40

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 12 décembre 1881.

Les plus prudents des spéculateurs à la hausse ont commencé à se préparer à la liquidation, et mettent en sûreté une partie des nouveaux bénéfices que leur vaut la progression de cours obtenue depuis le commencement du mois; leurs réalisations ont trouvé assez facilement des contreparties; toutefois, elles n'ont pu s'opérer sans que les cours s'en ressentent.

Nos rentes restent lourdes; le 5 0/0 a reculé à 115... le 3 0/0 à 85... l'Emprunt à 86.

Il y a 150 fr. d'écart entre les cours de la Banque de France, au comptant et à terme. La réaction a été accentuée sur la Banque de Paris, le Lyonnais, le Suez, le Gaz, les Omnibus. L'Union continuant à monter a dépassé 2.800.

La Banque commerciale et industrielle (ancienne maison Bourgeois et Cie) était demandée au comptant à 700. L'assemblée générale de ses actionnaires, tenue le 6 courant, a autorisé la mise au porteur de ses actions, toutes libérées de 250 fr. Les communications faites à cette assemblée ont attesté la prospérité des affaires de la société.

Les chemins de fer du Nord et de Lyon ont subi une vive réaction; sur le Midi et l'Orléans on se retrouve à peu près aux mêmes cours. La semaine écoulée du 19 au 25 novembre a augmenté la supériorité des recettes de 1881 sur 1880; l'augmentation kilométrique sur les anciens réseaux a été de 2.33 0/0 pour le Lyon, de 15.50 0/0 pour le Nord, de 2.53 0/0 pour l'Orléans, de 14.05 0/0 pour l'Est, de 10.75 0/0 pour le Midi; l'Ouest a subi une légère diminution kilométrique de 1.03 0/0.

MUSÉE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du n° du 10 décembre 1881. — Texte: Les Promesses du Ministère des Arts, X. — L'École des Beaux-Arts, A. G. — Les Produits de la fabrique du comte Ferniani, à Faenza, Félix Charme. — Le Panorama de Reichshoffen, un vieux Parisien. — Exposition des Galeries de l'Art, Surmay. — Amusettes, Feu Seurat. — Petite Chronique, X.

Gravures: Minerve. Dessin de N. Sanesi. — Cartouche composé par Pineau fils, gravé par Babel. — Tête de jeune fille. Sanguine de Greuze. — Le Garçon cabaretier, par Chardin. — Cul-de-lampe de Blondel. — Le Cavalier et la Servante. Dessin de Th. Gide, d'après son tableau. — Vases monstres, par le comte Ferniani. — Cul-de-lampe de Petitot. — Lettres ornées: I. de Mitelli. — I. Lettre de J. Bouton. — P. Lettre de Magnini. — I. Lettre du XVIII^e siècle. — Q. Lettre de 1651.

LA NATURE, Revue des sciences. — Sommaire du n° du 10 décembre 1881. — La lumière oxydrique; procédé de M. de Khotinsky; G. Tissandier. — Les planètes et les taches solaires: Duponchel. — Rapidité des transmissions télégraphiques: E. Vignes. — Le grand tunnel de l'Arberg: Maxime Hélène. — Chaudière verticale à flamme renversée: P. Poillon. — Excursion au Vignemale et à la vallée du Nisole: Albert Tissandier. — Correspondance: Sur l'emploi du block system dans les tirs: F. P.; — Action de la lumière sur l'oxygène: J. Dessans. — La télégraphie moderne. Les transmissions rapides: E. Hospitalier. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 5 décembre 1881: Stanislas Meunier. — La physique sans appareils; expérience sur le centre de gravité. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes utiles. — Paris, 120, boulevard St-Germain.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. du Cleuziou. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. Pilon, A. Le Vasseur, successeur, éditeur, 33, rue de Fleury, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o

56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.
4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^o de Vallon, à CATUS, (Lot).

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS
DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.
FOURGEAUD et LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.
Dépôts dans les principaux établissements.

Crédit Général Français

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 420 MILLIONS

16 rue le Peletier, à Paris

Vente de 11,500 Actions
de la

COMPAGNIE GÉNÉRALE

Française et Continentale

D'ÉCLAIRAGE

Société anonyme au Capital de 20 Millions

DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHAQUE

Ces actions sont libérées de 250 fr. et au Porteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

CAILLETET, maître de forges, à Châtillon-sur-Seine;

GUERMONPREZ, directeur général de la Société

du gaz de Wazemmes, à Lille;

Baron LEONINO, propriétaire à Paris.

OPENHEIN, banquier, administrateur délégué de

la Compagnie du Gaz de Bordeaux.

ROMBERG, administrateur du Gaz de Bordeaux,

administrateur de la Compagnie générale pour

le chauffage et l'éclairage du Gaz à Bruxelles;

SOMZÉE, ingénieur, inspecteur général des usines

à gaz de la ville de Bruxelles, vice-président

de la commission belge à l'Exposition interna-

tionale d'électricité

Directeur général: M. DELEURY, ancien régisseur

de la Compagnie Parisienne du Gaz, ancien

directeur du Gaz de Versailles.

Le programme de la Compagnie consiste à créer des usines à gaz dans les grandes villes, à soumissionner le renouvellement de concessions arrivées à acheter des usines à gaz déjà existantes, et enfin, s'intéresser aux valeurs et à tous autres modes d'éclairage.

La Compagnie a déjà employé une partie de son capital à l'acquisition du Gaz de Moscou, qui est en plein rapport et dont le développement est constant.

On peut évaluer le bénéfice de la Compagnie pour cet exercice à 7 1/2 % du capital versé

Ces actions sont inscrites à la Cote officielle de la

Bourse de Paris

Le prix de vente est fixé à 600 fr. (250 fr. versés)

SOIT 350 FRANCS NETS A PAYER, COMME SUIT:

50 fr. en faisant la demande,

100 » au 1^{er} février,

100 » au 1^{er} mars,

100 » au 1^{er} avril.

350 fr.

Une bonification de 3 francs sera faite sur tout

achat qui sera entièrement soldé en faisant la de-

mande.

Les actions au porteur libérées de 350 francs sont dès maintenant à la disposition des acheteurs.

On peut adresser les demandes d'actions
Dès à présent et jusqu'au

LUNDI 19 DÉCEMBRE

A PARIS:

Au Crédit Général Français

16, rue le Peletier,

et à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53.

EN PROVINCE:

A toutes les succursales du Crédit Général Français

et chez tous ses correspondants.

Et à Toulouse, 47, rue Alsace Lorraine.

Les Statuts sont adressés à toute personne qui

en fait la demande.

CAISSE DE REPORTS
DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital: 20 millions
52, rue de Châteaudun, Paris

Les reports sont des prêts sur titres, garantis: 1^o par les titres reportés; 2^o par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants:

Pour le mois de juillet... 8.30 0/0 l'an.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infailible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. —

Dépôt dans toutes pharmacies.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en gros-esse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleme, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

N^o 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, dea oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^o (limité), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Cure n^o 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes.

Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT
de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

SPÉCIALITÉ
de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
de Cahors.

DÉPOT
de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères

SPÉCIALITÉ
de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques, sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens. — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens. — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

En trepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

BRETELLES — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETTELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7,50 et 10 fr.

Seul pôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50
Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Gèrède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

Propagande républicaine et agricole

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF:

P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT

Un An: 6 fr. — Six Mois: 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureau du Journal: 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?
Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de 5 fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

AUX CAPITALISTES SÉRIEUX!

Un banquier de Paris qui pratique depuis longtemps les opérations d'es-compte et fait des avances au commerce et à l'industrie dans les plus complètes conditions de sécurité, désire agrandir le cercle de ses affaires.

LES CAPITALISTES dont il sollicite le concours, trouveront chez lui trois avantages qu'ils chercheraient vainement ailleurs:

CLIENTÈLE DE 1^{er} ORDRE, BÉNÉFICES CONSIDÉRABLES, GARANTIES ABSOLUES, M. ARNAUDET, BANQUIER 44, Rue Monsieur-le-Prince, Paris.

POSITION EXCEPTIONNELLE

A vendre pour cause de santé dans une ville de 75,000 âmes, une IMPRIMERIE avec un Journal Quotidien, le seul organe conservateur d'un riche département. Trois presses mécaniques, presse à bras, presse à vapeur. Nombreux caractères texte et fantaisie. Le tout en parfait état et en pleine exploitation. Quinze compositrices font la composition courante. S'adresser à M. H. Rouvière, Agence Havas, 34, rue N.-D.-des Victoires, Paris. Facilités pour payer.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

Le Journal des Tirages Financiers

(10^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital: SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT: AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

CABINET DENTAIRE

RUE DU LYCÉE N° 4.

M. JACQUET

Chirurgien-Dentiste du Bureau de Bienfaisance

ET DE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS

Donnera tous les jours ses consultations dentaires gratis aux Indigents de la localité, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à Midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet (à Cahors). Consultations tous les jours de 8 heures du matin, à 11 heures; et de 1 heure du soir à 6 heures.

Pour se rendre compte du genre de ses opérations, voir l'Annuaire officiel du Lot.

Abonnement pour l'entretien de la bouche pour un an 10 fr., et 5 fr. pour la classe ouvrière.

Pour les Etablissements on fera des prix tout à fait exceptionnels.

Distillerie de l'Abbaye de Fécamp

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

EXQUISE, TONIQUE & DIGESTIVE

Alcool de Menthe des Bénédictins

Eau de Mélisse des Bénédictins

Produits hygiéniques par excellence et de qualité supérieure, recommandés par les Célébrités médicales de France et de l'étranger.

Se trouvent chez les principaux Négociants, Epiciers, Confiseurs et Marchands de Comestibles

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur

des Valeurs à Lots

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN et à PARIS, 47, Rue de Londres

LE CAFÉ

DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. — Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: TREBUQUEN

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE